



Rétroactivité sur le versement de la pension alimentaire

Par **Mickado**, le **06/11/2011** à **21:07**

Bonjour,

Je suis actuellement divorcé depuis quelques années et j'avais la garde de notre fils âgé aujourd'hui de 19 ans. Suite au jugement j'ai perçu une pension alimentaire. Mon ex femme a fait une demande pour ne plus me verser la pension alimentaire car mon fils est majeur, cette requête a été validée par le tribunal. Aujourd'hui elle souhaite que je lui reverse toutes les pensions perçues depuis que mon fils est majeur. Est ce que je devrai lui reverser les pensions perçues depuis 1 an et demi? Sa demande est-elle acceptable par un tribunal?

Merci d'avance pour vos réponses,

Cordialement

Michel Boussin

Par **mimi493**, le **06/11/2011** à **21:27**

La pension est due jusqu'à ce qu'un jugement dise qu'elle ne l'est plus

La fin de la pension n'est pas due à la majorité mais au fait que soit vous n'aviez plus votre fils à charge, soit qu'il avait les revenus pour subvenir à ses besoins